

**À LA FRONTIÈRE ENTRE VÉRIFICATION FISCALE  
ET ENQUÊTE CRIMINELLE : DIFFICULTÉS D'APPLICATION  
DE L'ARRÊT *JARVIS* ILLUSTRÉES PAR L'AFFAIRE *B.T. CÉRAMIQUES***



**Anne-Sophie Cogné**  
Avocate, LL. B., M. Fisc.  
Conseillère  
Richter s.e.n.c.r.l.

### PRÉCIS

L'arrêt *Jarvis* de la Cour suprême du Canada a établi en 2002 le cadre d'analyse permettant aux tribunaux de première instance de tracer la frontière entre la vérification fiscale et l'enquête criminelle. Selon qu'il s'agit d'une vérification ou d'une enquête, la protection des droits constitutionnels des contribuables diffère considérablement. L'affaire *B.T. Céramiques* montre dans quelle mesure les facteurs énoncés dans l'arrêt *Jarvis* pour déterminer l'objet prédominant de l'intervention des autorités fiscales peuvent être appliqués de façon différente étant donné la souplesse qui les caractérise. L'auteure commence par expliquer le contexte juridique dans lequel s'insère le « critère de l'objet prédominant » de l'intervention, puis procède à une analyse critique des positions des tribunaux (Cour du Québec, Cour supérieure et Cour d'appel du Québec) dans l'affaire *B.T. Céramiques*, où se côtoient la vérification fiscale et l'enquête criminelle.

## ABSTRACT

The 2002 Supreme Court of Canada decision in *Jarvis* provides the framework for trial courts to draw the line between administrative tax audits and criminal investigations. According to the administrative or criminal context, the scope of the constitutional rights of the taxpayers varies considerably. The *B.T. Céramiques* case demonstrates the extent to which the factors set out in *Jarvis* in order to determine the predominant purpose of an inquiry of the tax authorities can be applied differently in view of the flexibility that characterizes them. This paper begins with a review of the legal context in which the predominant purpose test is embedded, then continues with a critical analysis of the positions of the courts (Québec Court, Superior Court and Court of Appeal) in the *B.T. Céramiques* case, which combines a tax audit and a criminal investigation.

**Merci de citer cet article comme suit :**

Anne-Sophie COGNÉ, « À la frontière entre vérification fiscale et enquête criminelle : difficultés d'application de l'arrêt *Jarvis* illustrées par l'affaire *B.T. Céramiques* », (2020), vol. 40, n° 3 *Revue de planification fiscale et financière* 477-516.